



Dernière minute

Une étude commandée par FranceAgriMer fait le point sur l'alternative que constituerait le rail pour exporter en Chine. Le projet « Route de la soie » a été lancé en 2013 mais il n'offrait que peu d'intérêt pour les produits alimentaires dans la mesure où la Russie avait décrété en 2014 un embargo sur les produits européens aussi bien pour les importations en Russie que pour la traversée du territoire. Difficile de contourner la Russie pour aller en Chine par la voie terrestre ! Mais depuis juillet 2019, la Chine a obtenu la levée de cet embargo pour les produits en transit. Aujourd'hui, l'essentiel du transport de marchandises est assuré par voie maritime. Il faut de 35 à 55 jours selon les destinations pour atteindre les clients chinois mais le coût est dérisoire, de l'ordre de 16 centimes € le kilo.

L'acheminement par train pourrait réduire la durée de moitié, entre 18 et 20 jours. Il y a aussi des exportations de certains produits par transport aérien comme les vins, les fromages et les charcuteries mais ce mode de transport est très onéreux.

En 2017, 3500 trains chinois ont relié l'Allemagne et la Chine. Le seul point d'arrivée en France est Douges, une petite ville de 6 000 habitants dans le Pas-de-Calais.

De nombreux problèmes logistiques devront être résolus avant que cette solution soit utilisable. Il y a en effet un problème majeur dû à plusieurs écartements différents des rails entre les pays. Cela suppose un transbordement des marchandises ou une solution technique coûteuse de changement des bogies qui risque d'entraîner une rupture de la chaîne du froid.

Mais il ne serait pas impossible que le coût du train devienne compétitif pour les produits secs et que le temps de trajet puisse tomber à 10 jours soit 4 fois moins que par bateau. Mais pour les produits alimentaires, il faudra aussi que la Russie adopte le système de scellés électroniques avec suivi des wagons par GPS. Il ne serait pas impossible que des essais grandeur nature puissent démarrer en 2020 et que le coût tombe à 16 cts d'€ par kilo pour les produits secs et 23 cts pour les produits de la chaîne du froid.

[EN SAVOIR PLUS](#)